

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du démarrage de son activité maraîchère, le porteur de projet souhaite disposer d'une serre favorisant la production légumière sur une partie de l'année plus importante que sans cette construction.

L'objectif de cette construction est alors de produire plus tôt et plus tard dans la saison, des légumes de qualité, afin de répondre à une demande croissante. La serre permettra de créer un environnement climatique contrôlé qui permettra une culture durable, par la mise en place notamment d'une agriculture raisonnée et certifiée Global Gap, Zéro résidus, Haute Valeur Environnementale et IFS (conditionnement).

Afin de pouvoir assurer un début de production économiquement viable ainsi qu'une persistance de son activité, l'entreprise portée par Benoit Musset et Philippe Naulleau nécessite une installation de la sorte.

L'objectif principal est donc la mise en culture d'une production légumière. Cette production s'inscrit dans une logique de développement durable :

- irrigation par recyclage des eaux pluviales,
- mise en place d'une production raisonnée,
- Protection Biologique Intégrée (PBI),
- serre basse consommation en énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé en une phase unique.

Le projet prévoit dans un premier temps le terrassement et le nivellement de la parcelle. Bien que le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu ne caractérise pas la zone humide sur l'emprise du projet comme "Enjeu fort", le projet prévoit le maintien de cet espace.

La zone humide de 700m² inscrite au PLU de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu sera alors évitée.

Le projet étant déficitaire en matériaux, un apport extérieur est prévu lors du terrassement.

La mise en place des réseaux enterrés : réseaux de chaleur, réseaux d'assainissement du bâtiment, réseau d'électricité, réseau de rejet des eaux pluviales vers un bassin de régulation dont les eaux seront réutilisées pour l'irrigation (cet aménagement prévoit la rédaction d'un DLE) ainsi qu'un réseau d'irrigation des cultures.

Concernant la zone de stationnement, le projet vise la mise en place d'un parking stabilisé. La structure des serres, en acier galvanisé, sera mise en place sur des plots en béton. La structure sera recouverte d'un film plastique double paroi.

Le projet sera raccordé au réseau d'électricité, en eau potable et au réseau d'assainissement individuel pour les bâtiments. Les eaux pluviales seront envoyées dans un ouvrage de régulation. Un prélèvement de ce volume d'eau est prévu afin de réutiliser cette ressource pour l'irrigation des cultures.

Le projet prévoit le maintien du linéaire bocager autour du terrain d'assiette.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre permettra d'accueillir une production légumière (poivron, aubergine). L'accès se fera par la RD178, à l'ouest du site en projet.

Les eaux pluviales transitant sur la serre seront récupérées et serviront à l'irrigation des cultures grâce au bassin de régulation des eaux pluviales en projet. Le projet de récupération des eaux prévoit un volume d'environ 30000 m³ pour une surface de 8000 m².

La serre sera chauffée par un apport d'énergie externe. La société 2c Energy dispose d'une chaufferie à proximité du site en projet. La consommation énergétique sera d'environ 10000 MWh thermique. La chaufferie prévoit la réutilisation du CO₂ émis dans le système cultural (respiration végétale) permettant l'optimisation du rendement de cultures.

L'irrigation se fera par un goutte-à-goutte permettant un apport localisé et contrôlé de l'eau sur les cultures.

Dans sa phase d'exploitation, l'entreprise entretiendra ses aménagements ainsi que ses réseaux. Des traitements biocontrôle seront effectués au sein de l'exploitation. Le milieu clos de la serre limitera la diffusion d'éventuels résidus de traitements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de serres, sera soumis à :

- Dossier Loi sur l'Eau (déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. 2°)
- Permis de construire
- Dossier Loi Littoral

Pour le bassin de régulation des eaux pluviales :

- Dossier Loi sur l'Eau (Déclaration au titre de la rubrique 3.2.3.0. 2°)
- Déclaration préalable de travaux ou Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Serres	34560 m ²
Nombre de chapelles plastiques	18 chapelles
Zone de stationnement (remblai stabilisé)	7000 m ²
Bâtiment	1500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Implantation des serres maraîchères :

La Plaine
44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Implantation du bassin de gestion des eaux pluviales :

Les Buzinières
44140 Geneston

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 33 ' 57 " W Lat. 47 ° 04 ' 05 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : ZNIEFF I : PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ (à 1100 m au sud-est) ZNIEFF I : BOCAGE RELICTUEL DE LA LANDE A ST-COLOMBAN (à 4500 m au sud-est) ZNIEFF I : LAC DE GRANDLIEU (à 5000 m au nord-ouest)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD117 et la RD178 ne sont pas concernées par la PPBE de Loire-Atlantique en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	700 m ² de zone humide sur l'emplacement du projet. Il s'agit d'une zone humide recensée par le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu inscrite dans le PLU de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Le SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu nomme cette zone humide "Zone humide diffuse". Cette zone humide n'est pas caractérisée à fort enjeu et n'est pas considérée comme à préserver de l'urbanisme. Le projet prévoit alors l'évitement de cette zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu n'est ni couverte par un PPRN ni par un PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC et la ZPS du Lac de Grand-Lieu (FR5200625 et FR5210008) situés à 4,5 km au nord-ouest du site en projet. Les eaux du bassin de gestion des eaux pluviales seront rejetés par le trop plein vers le fossé le plus proche. Les eaux pluviales régulées parcourront environ 6,5 km avant d'atteindre les zones Natura 2000 pré-citées.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Lac de Grand-Lieu situé à 4,5 km au nord-ouest du site en projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Récupération des eaux de toiture pour l'irrigation des cultures. Cette eau sera soustraite indirectement au sol et aux milieux aquatiques superficiels et souterrains.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des terrassements seront réalisés . L'équilibre déblai/remblai sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement nécessiteront un apport de terres de remblai. Le terrassier prévoit un apport extérieur de terres.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en projet n'est pas incluse dans un périmètre d'inventaire ou zonage environnemental. Les parcelles en projet sont en culture et prairie temporaire. Les abords bocagers du site en projet seront conservés afin de s'inscrire en connexion avec le corridor écologique défini au titre du SRCE à proximité du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit un bassin de gestion des eaux pluviales d'environ 30000 m3 dont l'exutoire est prévu dans un fossé à proximité du site. Le bassin de gestion des eaux pluviales régulera les eaux qui parcourront 6,5 km avant d'atteindre les zones Natura 2000 du Lac de Grand-Lieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des parcelles exploitées. Le projet porte sur une modification de l'affectation agricole initiale du site en lieu et place des cultures et prairies temporaires existantes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque sismique modéré. Le potentiel radon de la commune est fort. Le site d'étude est exposé à un aléa retrait-gonflement d'argile moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des trafics supplémentaires de poids-lourds. La phase d'exploitation engendrera des trafics de véhicules légers supplémentaires liés à l'embauche de 30 personnes. L'accès se fera depuis la RD178.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier (nuisances temporaires) qui seront réalisés en période diurne (heures ouvrées) en semaine. Les réglementations sonores seront respectées. En phase d'exploitation, l'entreprise respectera les législations en vigueur. L'espace clos des serres maraîchères permettra de limiter la diffusion des éventuelles nuisances. L'activité maraîchère s'apparentera à des travaux agricoles, en milieu agricole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les terrassements pourront engendrer des vibrations. Ces actions seront limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La chaufferie ne prévoit pas d'émission de CO2, l'intégralité sera réutilisée comme apport cultural permettant l'optimisation des rendements.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un rejet en eaux pluviales liées aux eaux de toiture et aux eaux de ruissellement de l'air de stationnement. Un Dossier Loi sur l'Eau sera réalisé. Les eaux pluviales transiteront vers un ouvrage de régulation également utilisé pour l'irrigation des cultures dans le cadre d'une réutilisation de l'eau. Cet ouvrage prévoit le stockage de 30000 m3 et présentera une surface d'environ 8000 m².
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier produira des déchets qui seront éliminés en fonction de leur nature. Les déchets assimilables à des déchets ménagers, produits en phase chantier et en phase opérationnelle seront collectés par le service de collecte et de traitement des déchets ménagers. En phase opérationnelle, les déchets seront essentiellement des déchets de culture mis en compostage. Les cartons et plastiques seront envoyés pour recyclage. Le projet ne sera pas à l'origine de la production de déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les haies bocagères à proximité du site seront maintenues en l'état
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de modifier les productions agricoles uniquement passant d'une culture de Miscanthus et d'une prairie de fauche à une production légumière sous serre. L'activité agricole est maintenue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les espaces seront optimisés afin de limiter un mitage du territoire tout en présentant une surface minimale nécessaire à la production d'une culture maraîchère rémunératrice à la fois pour le porteur de projet ainsi que pour les emplois nouvellement créés.
- Les enjeux environnementaux (ainsi que l'aspect paysager) seront pris en compte aux différents stades du projet (de la conception à la mise en culture) afin d'éviter des impacts potentiels.
- Aucun impact sanitaire généré par la construction et l'exploitation agricole de la serre. Aucun impact d'un point de vue sécurité.
- Les haies à proximité du projet seront conservées.
- La zone humide présente sur le site en projet sera évitée.

Le porteur de projet sera également accompagné lors des démarches administratives en amont du projet ainsi que pour la mise en place de son projet :

- Permis de construire : Atelier 14,
- Dossier Loi sur l'Eau : SICAA Études,
- Équipementier : Richel Group.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'état initial du site d'étude : parcelles agricoles exploitées, zone agricole au PLU, éloignement géographique des habitations (400m minimum), hors zone archéologique et historique d'intérêt, hors périmètre de protection ou d'inventaire écologique (ZNIEFF, APPB, PNR) et hors zone Natura 2000; et des mesures définies en amont du projet : compensation et réutilisation des eaux de ruissellement, production légumière certifiée, maintien de l'activité agricole, conservation des haies bocagères dans un intérêt paysager et environnemental, évitement de la zone humide recensée par le SAGE, le projet ne paraît pas nécessiter d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

St Philbert de Gds lieux

le,

5/11/2020

Signature

